

87779 - Ils désapprouvent son application de la Sunna et prétendent qu'elle divise les musulmans

La question

L'imam de notre mosquée dit dans son sermon du vendredi qu'il ne convient pas de faire preuve de rigorisme dans la pratique de la Sunna car cela risque de diviser les musulmans alors que nous avons l'obligation de rester unis. Il a cité à titre d'argument le cas d'un bédouin qui se présenta au Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) et lui dit: « **indiquez moi une action qui me permettrait d'entrer au paradis.**» Il lui dit: « **Adore Allah sans rien lui associer. Accomplis la prière obligatoire ,acquitte la zakat prescrite et jeûne le Ramadan.**» Le bédouin reprit: « **Au nom de Celui qui tient mon âme en Sa main! Je n'y ajouteraï rien et n'en diminuerai rien.**» Quand il s'en alla , le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: « **Que regarde celui-là quiconque voudrait voir un homme (qui sera admis) au paradis.**» Est-ce juste quand on sait que nous suivons la Sunna de le qualifier de rigoristes. Dites nous ce qu'i en est. Puisse Allah vous bénir.

La réponse détaillée

Premièrement, votre imam a proféré des propos faux et inadmissibles. Il devrait craindre Allah son Maître et préserver sa langue de paroles qui le plongent dans le péché.

La Sunna prophétique est l'enseignement du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) tiré de ses actes et propos. Comment la Sunna pourrait elle diviser les musulmans? Qui est-ce qui les unirait alors, si la Sunna était une source de division?

Si l'imam en question voulait dire la vérité, il dirait plutôt quel'observance de la Sunna unit les musulmans et les rassemble. L'imam Aboul Mouzfir as-Sama'ani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « **La cause de la cohésion qui règne au sein des spécialistes du hadith provient du fait qu'ils ont appris la religion dans le Coran et la Sunna en perpétuant leur transmission. Voilà pourquoi ils restent soudés. Quant aux partisans des innovations, ils**

apprennent leur religion par des méthodes rationnelles, d'où les divisions et dissensions qui prévalent parmi eux.» Voir al-intissar li ahl al-hadith,p.47.

Cheikh al-Islam , Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «La cause de l'union et de la cohésion consiste à cerner la religion et à l'appliquer entièrement. C'est adorer Allah seul, sans rien Lui associer. C'est aussi se conformer à son ordre intérieurement et extérieurement. La cause de la désunion consiste à abandonner une partie de ce qu'Il a ordonné et à commettre une transgression au détriment d'autrui.

Le rassemblement a pour conséquence de nous attirer la miséricorde d'Allah, Son agrément, Sa bénédiction, le bonheur ici-bas et dans l'au-delà et l'illumination des visages. La division a pour conséquence le châtiment d'Allah, Sa malédiction, l'assombrissement des visages et le désaveu par le Prophète.» Majdmou' al-fatawa (1/17).

Il dit encore (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): « Tout ce qui s'inscrit dans la tradition (prophétique) entraîne la cohésion. Tout ce qui est connu produit la connaissance. On rapporte que Malick (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **« Quand les connaissances diminuent, apparaît la méfiance. Quand les traditions (rapportées des anciens) deviennent rares, les passions se déchaînent.»** Dar' at-taaroudh,1/149.

Comment qualifier celui qui observe la Sunna de rigoriste alors qu'il est demandé au musulman d'observer la Sunna et de suivre l'enseignement du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)? Que dirait l'imam susmentionné des actes des compagnons (P.A.a) qui avaient suivi la sunna de leur Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) de la meilleure manière? Comment l'imam jugerait il l'incident que voici: « d'après Abou Said al-Khoudri, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) priaient un jour avec ses compagnons. Brusquement, il ôta ses sandales et les mit à sa gauche. Ayant vu cela , les compagnons jetèrent leurs sandales. Quand le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) termina sa prière, il leur dit: **« Pourquoi avez-vous jeté vos sandales?»** Ils dirent: **« Nous l'avons fait après t'avoir vu faire le même geste.»** Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: **« Certes , Gabriel s'est présenté à moi et m'a informé que mes sandales portaient une saleté ou ordure..Si l'un d'entre vous arrive dans une mosquée, qu'il vérifie l'état de ses sandales. S'il y constate**

une saleté ou impureté qu'il les enlève, sinon qu'il prie en les portant.» (Rapporté par Abou Dawoud,650 et jugé authentique par al-Albani).

Voilà les compagnons du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) qui ôtent leurs sandales pour le simple fait d'avoir vu le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui en faire de même. Que feraient ils si le geste était une sunna ou un enseignement à perpétuer systématiquement?

Deuxièmement, le fait de critiquer ceux qui observent la Sunna du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) au point de les accuser d'extrémisme et de rigorisme est une nuisance et un dénigrement. Allah le Très Haut a proféré des menaces à l'endroit de celui qui se comporte de la sorte. En outre , celui-là ressemble aux polythéistes qui s'étaient conduit de la même manière et à propos desquels Allah Très Haut dit: «**Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident.** » (Coran,33:58). Le Très Haut dit encore: «**Les criminels riaient de ceux qui croyaient,et, passant près d'eux, ils se faisaient des œillades, et, retournant dans leurs familles, ils retournaient en plaisantant, et les voyant, ils disaient :Ce sont vraiment ceux-là les égarés.** » (Coran,83,29-32).

Cheikh al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «**Quand ils les voient**» signifient: quand les criminels voient les croyants, ils disent: «**Certes, ceux-là sont égarés**» éloignés de la droiture, arriérés, extrémistes , rigoristes entre autres sobriquets. Ces devanciers ont des successeurs de notre temps, avant et après. Il y a parmi les gens des personnes qui disent des hommes de bien qu'ils ont des réactionnaires, des arriérés. Ils disent de l'homme religieusement engagé qu'il est un extrémiste et un rigoriste. Bien au-delà de tout cela , il y a des gens qui ont taxé les messagers de magiciens et de fous. À ce propos Allah Très Haut a dit: «Ainsi aucun Messager n'est venu à leurs prédécesseurs sans qu'ils n'aient dit : «C'est un magicien ou un possédé»! » (Coran,51:52). Les héritiers des prophètes que sont les hommes du savoir et de la foi recevront leur part des mauvais sobriquets et des moqueries et d'autres traitements de la même espèce. C'est dans ce sens que les partisans des innovations et de la négation du sens réel des attributs divins qualifient ceux parmi les ancêtres pieux qui affirmaient ce sens de «tautologistes», d'anthropomorphistes et de «comparaisonnistes» entre autres sobriquets

employés pour inspirer la répugnanceaux gens par rapport au droit chemin..» Liquaat al-bab al-maftouh,liqaa n°30.

Troisièmement, l'extrémisme condamnable en matière de religion consiste à faire de l'acte simplement recommandé une obligation ou à faire de l'acte réprouvé un interdit. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) nous a mis en garde contre l'extrémisme religieux. Il nous a mis en garde encore contre le rigorisme religieux. Mais l'extrémisme et le rigorisme ne signifient pas application de la Sunna. Ils renvoient plutôt à l'altération de leurs dispositions et l'exagération consistant à imposer une chose que la religion n'impose pas ou à interdire une pratique que la religion n'interdit pas.

Cheikh al-Islam , Ibn Taymiyya dit dans le commentaire du hadith: **«N'exagérez pas votre pratique religieuse car on vous tiendrait rigueur. En effet, auparavant, des gens avaient exagéré et Allah a aggravé leurs charges.. Voilà leurs vestiges dans les monastères et couvents.»**: «Dans ce hadith, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) interdit l'extrémisme religieux qui consiste à s'imposer des actes religieux non institués. Parfois cela revêt la forme de l'adoption d'une pratique qui n'est ni obligatoire ni recommandé pour lui donner le statut d'un acte cultuel recommandé ou obligatoire.

Il peut aussi consister à donner à un acte cultuel qui n'est ni réprouvé ni interdit le statut d'un acte réprouvé ou interdit. Il a expliqué cela en disant que les chrétiens qui se sont imposé de dures pratiques ont été suivis par Allah en cela au point qu'ils ont fini par tomber dans le monisme inventé. Ceci attire notre attention sur la réprobation des comportements chrétiens qui ont conduit au monisme innové.

Beaucoup de nos dévots se sont retrouvé dans la même situation à cause d'interprétations tantôt excusables, tantôt sans interprétations excusables. Le hadith attire notre attention encore sur le fait qu'imposer un excès de rigueur à soi-même peut être la cause de l'aggravation par Allah des ce qui est prescrit ou prédestiné. S'agissant du premier, on peut donner l'exemple de ce que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) craignait de son vivant au sujet de l'aggravation des obligation ou de l'augmentation des interdits , comme ce fut le cas quand les gens se rassemblèrent pour accomplir la prière surérogatoire sous sa direction. C'est aussi le cas,

chaque fois qu'on l'interrogeait sur des choses qui n'étaient pas interdites. C'est encore le cas , chaque fois que quelqu'un forme le vœud'accomplir un acte d'obéissance, l'acte devient obligatoire pour lui. Ceci(le fait de prendre l'initiative de s'imposer un acte)est interdit. Il en est de même des actes expiatoires qui deviennent obligatoires pour des causes (provoquées). S'agissant du devenir, nous avons souvent vu et entendu que quelqu'un qui s'imposait des pratiques exagérées a fini par subir des épreuves à cause de son exagération dans l'accomplissement des obligations ou dans l'observance des interdits. C'est, par exemple, le cas de ceux qui sont en bute à des instigations dans la purification. Quand ils dépassent ce qui est demandé, on leur inflige des éprouves qui entraînent pour eux des charges réellement pénibles.» Iqtidha as-sirat al-moustaquim,103-104.

Cheikh Ibn Ousaymeen (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans son commentaire du hadith du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) que voici: « **Méfiez vous de l'exagération en matière religieuse car rien d'autre que l'exagération n'a entraîné la perdition pour vos devanciers.**» (Rapporté par an-Nassai (3059) et par Ibn Madja, 3029 et jugé authentique par al-Albani dans Sahihi an- Nassai : « Dans ce hadith, le Messager d'Allah met sa communauté en garde contre l'exagération, et indique qu'elle peut entraîner la perdition car elle est contraire à la loi et a provoqué la perdition des nations antérieures. On en déduit l'interdiction de l'exagération de deux manières. La première consiste dans la mise en garde lancée par le Prophète, mise en garde qui implique plus qu'une interdiction. La deuxième manière est qu'elle provoque la perdition des nations comme elle le fit pour nos devanciers. Or tout ce qui provoque la perdition est interdit.

En matière de pratique cultuelle, les gens se divisent en deux extrêmes et un juste milieu car il y a ceux qui en font trop, ceux qui ne font pas assez et ceux qui se situent entre les deux parties. La religion d'Allah est entre les attitudes respectives de l'extrémiste et du laxiste.C'est qu'il faut c'est de nous imposer la pondération qui nous empêche de verser dans l'un ou l'autre des extrêmes. Il n'est pas permis de tomber dans un excès de rigueur et d'exagération ni de faire preuve de laxisme et d'indifférence car il faut tenir le juste milieu.» Madjmou' fatawa cheikh Ibn Ousaymeen (9/367-368).

Quatrièmement, le hadith dont votre imam s'est servi comme argument est cité par al-Boukhari (1333) et par Mouslim (14). Il est donc d'une authenticité indiscutable. Mais l'imam l'a mal compris. S'il en avait cerné les différentes versions et écouté les commentaires des ulémas, il ne l'aurait pas utilisé comme argument dans le sens qu'il lui a donné. L'une des versions d'al-Boukhari dit: « **Il lui a appris les lois de l'Islam**» phrase qui englobe toutes les prescriptions et recommandations de l'Islam.

Al-Hafizh Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit: « Ses propos: **«il se mit brusquement à l'interroger sur l'islam»** signifie sur les prescriptions et recommandations de l'Islam. Mais il est possible aussi que cela signifie qu'il l'a interrogé sur le sens même de l'Islam. Si les deux professions de la foi ne figurent pas dans le hadith, c'est parce qu'il savait que son interlocuteur les savait déjà ou parce qu'il savait que ce dernier demandait les pratiques ou parce qu'il les a mentionnées mais le rapporteur les a omises parce que assez connues.

Quant au pèlerinage, s'il n'est pas mentionné, c'est parce qu'il n'était pas encore prescrit ou parce que le rapporteur a dû résumer le hadith. Cette hypothèse est corroborée par une hadith cité par al-Boukhari dans le chapitre du jeûne par la voie d'Ismail ibn Djaafar d'après Abou Souhayl à propos du présent hadith quant il dit: « **Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) lui apprit les pratiques de l'islam**», ce qui englobe toutes les prescriptions et recommandations.

Les propos: « **Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a mentionné la zakat.**» Dans la version d'Ismail ibn Djaafar, il est dit: « **Dites moi ce qu'Allah m'a prescrit en termes de zakat**». Il dit: « **Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) lui apprit les pratiques de l'islam.**» Cette version indique que dans le récit certaines choses, comme les quantités à prélever au titre de zakat, sont résumées. Car elles ne sont pas détaillées dans les deux versions du hadith. Il en est de même des noms des prières. Il paraît que la non mention de ces éléments est dû, soit au fait que tout le monde les connaissait ou parce que le récit visait à expliquer que celui qui observe les prescriptions dans l'ensemble sera sauvé, même s'il n'y incluait pas les pratiques surérogatoires.

Si on rétorque en disant: « **Le fait qu'il soit sauvé en ne faisant rien de moins que c'est qu'il a appris, est clair, mais qu'en est il du fait de ne rien y ajouter? An-Nawawi a répondu en disant qu'on lui garanti le salut puisqu'il aura fait ce qu'il sera tenu de faire. Or rien dans ce qu'il doit strictement faire n'implique que s'il en faisait plus , il ne sera plus sauvé car si l'accomplissement de ce qui est strictement obligatoire entraîne le salut , le fait d'y ajouter le surérogatoire serait encore plus à même de lui garantir le salut.** » Fateh al-Bari (1/108).

Nous espérons que l'imam méditera sur l'expression « **il lui apprit les pratiques de l'Islam**». Nous espérons qu'il méditera sur la conclusion des propos d'al-Hafizh Ibn al-Hadjar que nous avons cités, propos dans lesquels Ibn Hadjar confirme les propos d'an-Nawawi selon lesquels le salut dans l'au-delà est plus mérité par celui qui, en plus de l'accomplissement des obligations, y ajoute des pratiques recommandées.»

Cinquièmement, nous vous recommandons l'observance des ordres d'Allah Très Haut et des ordres de Son messager (Bénédiction et salut soient sur lui). Nous vous conseillons encored'appliquer les pratiques fortement recommandées et celles désirables sans verser dans l'exagération et l'extrémisme. Il faut les enseigner avec sagesse et selon un beau style. Il ne nous est pas permis de repousser les gens à cause de l'aggravation de pratiques qui pourtant sont souples. Il ne faut pas transformer les pratiques recommandées en obligations ni exagérer l'importance des choses interdites aux gens, notamment à l'élite que constituent l'imam de la mosquée, le mufti ou toute autre personne qui occupe un rang élevé. Ecoutez tous ce conseil général qui provient d'un uléma distingué:

Cheikh Salih al-Fawzan (Puisse Allah le préserver) dit:« vous devez observer la Sunna du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) avec persévérance. Ne vous souciez pas des reproches ni des blâmes qu'on pourrait vous adresser pour cela. Si vos père et mère vous reprochent votre observance de la Sunnaet vous recommandent d'être moins exigeant, ne leur obéissez pas à cet égard. Ne le faites surtout pas quand les sunan (pratiques) relèvent des pratiques obligatoires et non de celles simplement recommandées, s'ils n'insistent pas trop. Si l'affaire s'aggrave, il ne convient pas de leur obéir. Il faut plutôt résister et tenir le juste milieu

dans l'application des sunan et dans leur pratique en évitant l'exagération, le rigorisme, le laxisme et la négligence. Voilà ce qu'il convient de faire. Dans tous les cas, vous serez récompensé, s'il plaît à Allah. Attachez vous à la Sunna du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui). Essayez de convaincre celui qui vous fait des reproches, notamment vos père et mère. Vous devez les suivre et leur faire désirer les sunan et leur expliquer la récompense et le bien qu'ils procurent à celui qui les observent. Peut être vont-ils alors cesser de s'opposer à vous et de trouver votre conduite bizarre. Peut être votre persistance sera –t- elle la cause de leur engagement à observer la Sunna. Dans ce cas, vous aurez agi comme un prédicateur qui appelle à Allah, le Puissant et Majestueux.

Nul doute que celui qui appelle les gens à Allah doit commencer par ses plus proches donc ses père et mère. Quoi qu'il en soit , si votre observance de la Sunna n'est pas teintée d'extrémisme et d'exagération, c'est alors une chose louable qui doit être maintenue et prêchée auprès de vos père et mère et d'autres. Allah le sait mieux.»

Al-mountaqua min fatawa Cheikh al-Fawzan (2/301-302).

Enfin, de même que le fait de transformer un acte recommandé en un acte obligatoire ou de transformer un acte réprouvé en un acte interdit ou vous imposer ce qu'Allah Très Haut ne vous a pas imposé, de même, c'est faire preuve d'une grande ignorance des fondements de la charia que de négliger la grande base générale, à savoir la nécessité de faire prévaloir la cohésion et l'affection entre musulmans, de les amener tous à s'accrocher à la corde solide d'Allah, de mettre l'honneur de tout musulman à l'abri de l'agression, de la nuisance et des coups. C'est encore faire preuve d'ignorance que de négliger tout cela sous prétexte qu'il s'agit de choses recommandées alors d'autres peuvent ne pas les voir comme telles et peuvent ne pas les observer.

D'autre part, attaquer un musulman dans son honneur ou dans ses droits sous prétexte qu'il a négligé ce qu'on observe soi-même (relève aussi de l'ignorance). C'est ainsi que l'ennemi damné arrive à imposer sa volonté aux croyants.. Comment si cela se passe dans un pays d'immigration où l'on vit comme étranger et où l'on voit à travers nous notre religion.

Mouslim rapport dans son Sahih (2812) d'après Djabir (P.A.a) qu'il a entendu le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dire: «**Certes, Satan a désespérément envie de voir adorer dans la péninsule arabique, mais il se contente de monter des gens contre d'autres.**»

Cheikh Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «**S'agissant de la description de la prière, elle englobe la question de la formule: au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux car une divergence de vues oppose les gens à ce sujet; les uns affirment qu'elle est un verset à part du Coran, et les autres excluent qu'elle le soit. Les premiers la lisent et les autres l'omettent. Les deux groupes ont écrit des livres dont certains laissent apparaître une sorte d'ignorance et d'injustice alors que la question est peu importante. Faire preuve de parti pris dans ces questions et d'autres de même nature conduit à la division et à la discorde qui nous est interdite. La cause n'en est que le fait de favoriser des pratiques opposées au sein de la Umma. Autrement, cette question fait partie des questions controversées les moins graves, n'eût été l'instigation satanique qui fait brandir les slogans de la division.**» Plus loin , il dit: « il est recommandé d'abandonner les choses recommandées pour rapprocher les cœurs. Car l'intérêt que représente le rapprochement des cœurs est plus important que l'intérêt lié à cette pratique.

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avait abandonné la modification de la Maison (Kaaba) parce que son maintien tel quel était plus à même de rapprocher les cœurs . Ibn Massoud reprocha à Outhman le non raccourcissement de la prière en voyage. Ce qui ne l'empêcha pas de prier derrière lui et de dire ensuite: «**l'opposition (non justifiable) est mauvaise.**» Madjmou' al-Fatawa (22/405-409).

Allah le sait mieux.